



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance..... 37  
 Pouvoirs..... 04  
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 08 FÉVRIER 2024**

**N°2024-02-25 : CRÉATION D'UN TARIF POUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ÉCHANGE AVEC LE CONSERVATOIRE DE FÜRSTENFELDBRUCK**

Le jeudi 08 février 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 janvier 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHOLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	BONINI Bruno
HERMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	JOLY Nathalie
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	HODÉ Laurence
CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

**Pouvoirs :**

MONIER Annick	à COLLET Marie-Madeleine
ARNAUD Philippe	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LE ROUX Pierre-Olivier	à MARKARIAN Olivier
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Madame Lucie LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme MOULINAT-KERGOAT, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2015-07-18 du 1er juillet 2015 portant adoption du projet d'établissement, règlement intérieur, et règlement des études,

Vu la délibération 2021-10-20 du 21 octobre 2021 portant modification du règlement des études du Conservatoire à rayonnement communal,

Vu l'avis de la 2<sup>ème</sup> Commission permanente en date du 31 janvier 2024,

Considérant qu'un échange entre les conservatoires de Livry-Gargan et de Fürstfeldbruck a donné lieu à un programme pédagogique et artistique commun en 2022/2023,

Considérant que, forts de cette expérience pédagogique et artistique réussie, les conservatoires de Livry-Gargan et de Fürstfeldbruck poursuivent ce travail de coopération qui donnera lieu à un concert croisé des orchestres à cordes le 19 avril 2024 à Fürstfeldbruck,

Après en avoir délibéré,

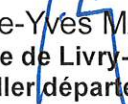
**A l'unanimité,**

Article 1 : Approuve la création d'un tarif de 80 euros par élève pour la participation au programme d'échange avec le conservatoire de Fürstfeldbruck d'avril 2024.

Article 2 : Les recettes seront inscrites au budget municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 février 2024.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 20/02/2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240208-2024-02-25-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*